

DROME HEBDO  
29 octobre 2009

GAZ / 26 / TERSANNE

## **ANNONCES LEGALES**

Pour avis DVS - DH004894 - 291009 Enquête publique PREFECTURE DE LA DROME  
Avis d'enquête publique Construction et exploitation des déviations de canalisations de gaz  
Par arrêté préfectoral n° 09-4887 du 26 octobre 2009, une enquête publique sera ouverte  
sur le territoire des communes de Saint-Avit, Saint-Martin d'Août et Tersanne dans le cadre  
d'une demande de construction et d'exploitation de canalisations et de l'utilité publique des  
travaux pour la construction et l'exploitation des déviations de canalisations de gaz. Cette  
demande est présentée par GRTGaz -Centre d'Ingénierie -Agence Rhône Méditerranée -  
107 Bd Vivier Merle -69438 LYON Cedex 03.

dossier restera déposé pour consultation dans les mairies de St-Avit, St-Martin-d'Août et  
Tersanne, du 12 novembre 2009 au 26 novembre 2009 inclus aux jours et heures  
d'ouverture des bureaux.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre mis à sa disposition dans les  
mairies de St-Avit, St-Martin d'Août et Tersanne, ou les adresser au commissaire-enquêteur  
en mairie.

Les permanences sont assurées par Madame RETOURNAY Stéphanie Ingénieur de  
l'Equipement rural qui recevra le public : le jeudi 12/11/09 de 13 h 30 à 17 h 30 en mairie de  
St-Avit -le jeudi 26/11/09 de 14 h à 17 h en mairie de Tersanne.

A compter de la clôture de l'enquête publique et dans les délais réglementaires,  
commissaire-enquêteur donnera son avis et dressera le procès-verbal de l'opération après  
avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer.

rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public  
dans les mairies de St-Avit, St-Martin-d'Août et Tersanne, préfecture de la Drôme au service  
Environnement.